# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2011

## DÉFENSEUR DES DROITS (LOI ORGANIQUE) - (n° 2991)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N° 63

présenté par M. Urvoas, M. Blisko, Mme Pau-Langevin, M. Roman, M. Jung, Mme Adam, M. Bloche, M. Caresche, Mme Coutelle, Mme Laurence Dumont, M. Goldberg, Mme Guigou, Mme Imbert, Mme Mazetier, Mme Pinville et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

### **ARTICLE 28**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« désigner »,

insérer les mots:

«, sur l'ensemble du territoire, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le statut des délégués du Défenseur des droits.